

MARCHÉ DE SERVICE

Marché n°2024-12

Lettre de consultation

ACHETEUR

Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG)
146 Route de Grand Camp
97113 Gourbeyre

OBJET DE LA CONSULTATION

CREATION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'OBERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE DES ILES DE GUADELOUPE

En application de l'article L2122-8 du Code de la Commande publique

REPRÉSENTANT DE L'ACHETEUR

Mme Kanell AMBROISE
DIRECTRICE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DES ÎLES DE
GUADELOUPE

REMISE DES OFFRES

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024 – 17H (HEURE LOCALE), DELAI DE RIGUEUR

ARTICLE 1 : CONTEXTE

i. L'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Co-fondée en 2021 par la Région Guadeloupe, l'OFB et l'Etat, l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe est actuellement en phase de montée en puissance.

Dans un contexte d'érosion forte et rapide du Vivant, l'Agence doit contribuer à relever le défi de la reconquête de la biodiversité ; elle fédère ainsi la communauté des acteurs guadeloupéens au service de la restauration des milieux terrestre, aquatique et marin.

L'ARB-IG s'articule autour de 4 pôles aux missions définies dans le plan d'action de l'ARB-IG :

- Pôle observatoire de la biodiversité et diffusion de la connaissance (création de l'observatoire de la biodiversité de Guadeloupe et acquisition de la connaissance pour la production d'indicateurs sur la santé de la biodiversité et diffusion de la connaissance à destination du grand public et des politiques publiques)
- Pôle conservatoire botanique (préfiguration et mise en place du conservatoire botanique de Guadeloupe)
- Pôle accompagnement et appui aux acteurs (appui aux collectivités, mise en place d'un comité des financeurs des projets biodiversité)
- Pôle animation / sensibilisation (appui aux associations et aux socio-professionnels, sensibilisation des scolaires et du grand public)

ii. L'observatoire régional de la biodiversité des îles de Guadeloupe

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission :

- La collecte et valorisation des données existantes
- La diffusion de la connaissance
- L'animation de la stratégie de la connaissance
- La contribution à l'évaluation des politiques publiques

L'ORB-IG produit des indicateurs et des panoramas de l'état de la biodiversité visant à informer et sensibiliser le grand public ainsi qu'à soutenir les politiques publiques dans la mise en place de programmes de protection et de préservation de la biodiversité.

Un **indicateur de biodiversité** est défini par l'Agence européenne de l'environnement comme une « *mesure généralement quantitative, qui peut être utilisée pour **illustrer et faire connaître de manière simple des phénomènes complexes relatifs à la biodiversité, y compris des tendances et des progrès dans le temps*** ». Un indicateur peut pour cela prendre différentes formes, telles que des **chiffres, des cartographies ou des graphiques**.

Ces indicateurs permettent de rendre compte de l'état de la biodiversité et de son évolution mais également des **menaces** qui pèsent sur elle et la réponse apportée pour la préserver. Trois types d'indicateurs sont produits :

- Indicateur d'état
- Indicateur de menace
- Indicateur de réponse

Les panoramas de l'état de biodiversité sont des productions plus synthétiques qui visent à faire découvrir la biodiversité de l'archipel sur des thématiques plus larges.

La diffusion de la connaissance passe donc par la diffusion de ces productions mais également par d'un **catalogue** qui synthétise des protocoles utilisés par les partenaires.

iii. Les objectifs du projet

- Informer et sensibiliser la société civile et les politiques publiques sur l'état de la biodiversité et ce qui la menace.
- Donner les clés pour comprendre l'état de santé de notre biodiversité et ce qu'il faut faire pour améliorer son état.
- Faire prendre conscience de la nécessité de préserver la biodiversité du territoire.

iv. Les cibles

- LES POLITIQUES PUBLIQUES : donner des chiffres clés qui permettent de comprendre dans quel état est la biodiversité ainsi que les menaces et donner les clés pour la mise la place de programmes de protection et de préservation de la biodiversité.
- LE GRAND PUBLIC : informer et sensibiliser sur l'état de la biodiversité ainsi que les menaces et les solutions apportées pour la protéger et la préserver. Informer et sensibiliser sur le rôle et les fonctions de la biodiversité et le lien avec un environnement en bonne santé et le bien-être/bien vivre de la population et des générations à venir.
- LES SCOLAIRES : informer et sensibiliser sur l'état de la biodiversité ainsi que les menaces et les solutions apportées pour la protéger et la préserver. L'objectif est également de leur donner les bons gestes à avoir et à susciter des vocations pour la protection de la biodiversité.
- LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS, LES NATURALISTES, LES CHERCHEURS : informer et sensibiliser sur l'état de la biodiversité, ce qui la menace et les solutions apportées pour la protéger et la préserver pour l'ensemble du territoire. L'objectif est de leur donner accès à une analyse globale à l'échelle du territoire et de renseigner sur les moyens de financiers, techniques et humains nécessaires pour y parvenir.

ARTICLE 2 : OBJET

L'objectif de la prestation est de réaliser la création graphique des supports de communication de l'Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ORB-IG) qui a pour mission d'évaluer l'état et l'évolution de la biodiversité à travers des indicateurs et panoramas à destination du grand public et des politiques publiques.

Ces créations doivent être en lien avec la charte graphique et l'identité visuelle de l'ARB-IG et pourront servir pour d'autres documents de l'Agence.

Les prestations suivantes devront figurer dans l'offre du prestataire :

- **Création graphique des supports de communication** de l'Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe
 - Mise en page d'un indicateur de biodiversité
 - Mise en page d'un panorama
 - Mise en page du catalogue

- **Création d'illustrations de silhouettes d'espèces** (par groupe d'espèces)

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La proposition du prestataire portera sur la création graphique des supports de communication de l'ORB-IG et la réalisation de silhouettes d'espèces (en filigrane) qui viendront illustrer les grands groupes d'espèces dans les productions.

i. Création graphique des supports de communication

Une proposition de **mise en page graphique** des indicateurs (état, menace, réponse), des panoramas de l'état de la biodiversité ainsi que du catalogue des suivis naturalistes protocolés.

L'identité visuelle de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) devra être respectée dans les productions. S'appuyer sur la charte graphique existante et des éléments graphiques du site internet.

Il s'agira de valoriser de manière simple et épurée **aux couleurs de l'ARB-IG** (bleu, vert, orange) l'état de la biodiversité à travers des chiffres clés, graphiques, tableaux, icônes, silhouettes espèces, etc...

Proposer une mise en page graphique type pour ces différents supports (textes et photos fournis) avec encarts spécifiques pour textes, photos, graphiques, ... qui pourra être réutilisée pour les autres productions à venir.

Police Roboto pourra être utilisée, mais une autre pour les titres principaux pourra être proposée.

Le Logo ARBIG + bande logos des financeurs devront être présents sur tous les supports

Création page de couverture, bandeau haut de page à prévoir

Utilisation d'icônes pour illustrer les différents thèmes (ex : objectif, résultats, chiffres clés, contexte, « en savoir plus », contact, réglementation, observations, etc...)

Les silhouettes d'espèces qui seront créés pourront être utilisées comme icônes/ intercalaires

A. Indicateur de la biodiversité :

- Document de 8 pages A4
- Mise en page textes, graphiques, cartographies, chiffres clés, ...

B. Panorama :

- Document de 4 pages A4
- Mise en page textes, photos, cartographies, chiffres clés, ...

C. Le catalogue des suivis naturalistes protocolés :

- Document 10 pages
- Format A4
- 1ère de couverture : graphisme à proposer
- 2ème de couverture : Sommaire
- Pages de présentation (2 pages)
- 3ème : logos partenaires
- 4ème couverture : graphisme à proposer
- Intercalaires groupe d'espèces 2 pages
- Une fiche espèce (recto verso) : 2 pages
- Pages spirales (pouvant être retirées / modifiées)

Proposer en Option un catalogue 90 pages

ii. Création d'illustrations de silhouettes d'espèces

Une proposition graphique d'**illustrations des grands groupes d'espèces** sera proposée. Sous forme de silhouettes d'espèces (exemple : en filigrane ou fond de couleur, autre, ...)

15 espèces seront créées : ex : tortue, libellule, dynaste, oiseau, raie, corail, oursin, crabe, poisson, flore : algues, orchidée, ...

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION

La prestation se déroulera dans le cadre d'un travail collaboratif, incluant l'équipe de l'ARB-IG et le prestataire.

La conception des livrables doit permettre une réutilisation de ces supports pour la réalisation d'autres indicateurs/panorama/catalogue.

Des réunions en visioconférence ou par téléphone seront régulièrement organisées pour valider les différentes phases de la prestation.

Le prestataire devra fournir dans sa réponse (50% de la note finale) ses **références et réalisations** dans le domaine de la mise en page graphique de supports de communication ainsi que d'illustrations réalisées pour d'autres comptes.

i. Éléments à disposition

Les éléments mis à disposition du prestataire sont les suivants :

- Charte graphique et logos de l'ARB-IG
- Dossier présentation de l'ORB-IG
- Exemples indicateur et catalogue réalisés à l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie

D'autres documents pourront être mis à la disposition du prestataire afin de faciliter la compréhension du projet.

Les contenus (textes, photos) des différents supports seront fournis au prestataire retenu.

ii. Livrables

Les créations graphiques précitées restent la propriété de l'ARB-IG. Le prestataire devra céder intégralement ses droits à l'ARB-IG.

Les fichiers seront fournis en haute définition aux formats : .psd, .eps, .png, .jpeg, .pdf

iii. Planning de la consultation

Publication de la consultation	05/08/2024
Date limite des offres	06/09/2024
Choix du prestataire et envoi du bon de commande (date prévisionnelle)	Semaine du 23/09/2024

iv. Planning de travail prévisionnel

1 ^{er} rdv brief projet	Semaine du 23/09/2024
1 ^{er} rendu création graphique	Semaine du 14/10/2024
2 ^{ème} retour validation	Semaine du 28/10/2024
Impression indicateur/panorama/catalogue	Semaine du 11/11/2024

ARTICLE 5 : CONDITIONS CONTRACTUELLES / CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

A. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera sur présentation de factures produites par l'établissement, à déposer sur CHORUS PRO.

B. FORME DU PRIX

Les prix sont établis hors taxe (HT), l'ARB-IG étant non assujetti à la TVA. Par ailleurs, La TVA qui s'applique en Guadeloupe pour des prestations de service est de 8,5%.

C. DELAI DE PAIEMENT

Le délai global de paiement est de 30 jours par mandat administratif.

D. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Le délai de validité de l'offre est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

E. MODALITES DE REMISE DES OFFRES ET LA PRESENTATION DES OFFRES

Votre offre devra être transmise par voie électronique, le **vendredi 6 septembre 2024 à 17h** (heure de la Guadeloupe), **délai de rigueur**, aux adresses suivantes : magalie.vanier@arb-ig.fr, catherine.hermant@arb-ig.fr et communication@arb-ig.fr

Votre devis devra être accompagné des documents suivants

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation datée et signée,
- Bordereau de prix unitaire, daté et signé
- Book des prestations réalisées dans le domaine de la mise en page graphique de documents et illustrations.
- La carte de qualifications professionnelles et/ou liste de références équivalentes
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de consultation.

ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Critère 1 :
 - Prix : 50%

- Critère 2 :
 - Valeur technique des prestations passées réalisées dans le domaine de la mise en page graphique de documents et illustrations : 50%

ARTICLE 7 : NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 prestataires ayant formulé les meilleures offres et ce, dans le respect du principe de l'égalité de traitement des candidats. La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. Elle peut porter sur les éléments financiers, les éléments techniques et /ou sur la régularisation d'une offre. L'offre finale sera jugée sur les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base. Elle prendra la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec les candidats retenus par le pouvoir adjudicateur. A l'issue de l'analyse des offres, les candidats seront informés individuellement des résultats de la consultation. Si les offres remises sont satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas négocier.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne sélectionner que certaines prestations, parmi celles demandées dans cette lettre de consultation, en fonction de l'évolution de ses besoins.

ARTICLE 8 : PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours et les services auprès desquels les renseignements peuvent être obtenus sont :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GUADELOUPE
6, rue Victor Hugues
97100 Basse-Terre

Téléphone : 0590 814538 - Fax : 0590 819670
Courrier électronique : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr
Adresse Internet (URL) : guadeloupe.tribunal-administratif.fr

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire d'ordre administratif et technique peut être demandé par écrit à :

- Magalie.vanier@arb-ig.fr : du 5 au 11 août 2024 et du 2 au 6 septembre 2024
- Catherine.hermant@arb-ig.fr : du 12 au 30 août 2024

Aucune question ne pourra parvenir moins de sept jours calendaires avant la remise des offres.

L'indication d'une adresse mail valide est nécessaire afin que les candidats puissent bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation (précisions apportées au cahier des charges, réponses à des questions posées par les candidats, avis rectificatifs, etc..).

Le candidat s'assurera de la bonne réception de son offre. Il s'assurera que les fichiers transmis ne sont pas trop volumineux pour être envoyés par mail ou de choisir une solution alternative d'envoi, le cas échéant.